

Communication du collège des IA-IPR

Lors de sa venue dans notre académie à la rentrée scolaire, Monsieur le Ministre de l'éducation nationale a insisté sur la confiance que l'institution accordait aux enseignants, acteurs essentiels de l'école, à leur capacité à faire réussir les élèves, à suivre et à aider les plus fragiles dans le cadre d'une école ouverte et inclusive, promouvant les valeurs de la république et refusant les discriminations.

En ce sens, la rentrée 2017 marque une nouvelle étape dans l'organisation des enseignements du collège. Les équipes pédagogiques et les équipes éducatives auront davantage de souplesse dans l'organisation de leurs enseignements et de leurs missions afin de construire un parcours de réussite pour chaque élève dans le cadre d'un suivi renforcé et d'un parcours d'orientation choisi. Le plan numérique qui est déployé pour la seconde année dans l'académie permettra de favoriser ces évolutions.

Nous attirons donc votre attention sur les nouvelles mesures qui seront appliquées lors de cette année scolaire dans les collèges en aménagement de la réforme mise en œuvre depuis la rentrée 2016.

L'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et de préparer à l'exercice de la citoyenneté. Afin d'aider les élèves à acquérir la maîtrise des savoirs fondamentaux qui y sont définis, les élèves volontaires auront un accompagnement après la classe pour faire leur travail personnel dans le calme, dans le cadre du programme « devoirs faits ».

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'accompagnement personnalisé (AP) sont maintenus. À l'issue du cycle 4 chaque élève doit avoir bénéficié de chacune de ces formes d'enseignements complémentaires. Toutefois, les EPI s'ils se rattachent toujours obligatoirement aux programmes n'ont plus de thématique réglementaire et leur nombre n'est plus imposé sur l'année ou sur le cycle.

Les usages qui font appel au numérique peuvent valoriser le travail de l'élève et renforcer le plaisir d'apprendre. Ils contribuent à prolonger les apprentissages au-delà du face-à-face pédagogique et favorisent l'autonomie (travaux de recherche) comme les projets disciplinaires et transversaux. Ils développent de nouvelles compétences dans une société de plus en plus irriguée par le numérique.

La maîtrise des langages reste un enjeu prioritaire de toutes les disciplines, et particulièrement dans le contexte académique. À ce titre, l'apprentissage des langues vivantes étrangères et régionales est renforcé. Par ailleurs, l'apprentissage d'une discipline non linguistique (DNL) est désormais possible au collège, un enseignement commun ou un enseignement complémentaire pouvant être dispensé en partie dans une langue vivante étrangère ou régionale. L'horaire des langues anciennes est également renforcé. Trois heures hebdomadaires peuvent y être consacrées en 4e et en 3e.

Au niveau du lycée, dans le cadre du continuum bac - 3 / bac + 3, les équipes pédagogiques assureront le suivi des élèves en les aidant à choisir l'orientation la plus à même de leur donner accès à un parcours d'excellence. Cet accompagnement personnalisé de chaque élève, dans une liaison collège-lycée, doit trouver son origine dès la classe de 3e compte tenu du déterminisme qu'implique l'orientation en sortie de l'école obligatoire. Il s'agit, en équipe, le plus en amont possible, de les préparer à l'enseignement supérieur.

Rectorat

Inspection
du second degré

2017-2018

Affaire suivie par
Le collège des IA-IPR

Téléphone
0262 481424

Courriel
insp2d@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr